

priorités sur les postes spécialisés

STRUCTURES	Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3	Priorité 4
HANDICAP				
ULIS Ecole- DAME/UEMA	n°1 : les titulaires du CAPSAIS ou CAPA-SH option D ou CAPPEI avec parcours "travailler en ULIS/UE" nommés à TPD	n°2 : titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH A-B-C, nommés à TPD	n°3 : titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH E-F-G, nommés à TPD	Sans spécialité à PRO
			n°3 les titulaires du CAPPEI avec un parcours de professionnalisation différent, nommés à TPD	
MECS	n°1 : les titulaires du CAPSAIS ou CAPA-SH option D ou CAPPEI avec parcours "travailler en ULIS/UE" nommés à TPD	n°2 : titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH E-F-G, nommés à TPD	n°3 : titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH A-B-C, nommés à TPD	Sans spécialité à PRO
		n°2 les titulaires du CAPPEI avec un parcours "RASED-dominante relationnelle ou pédagogiques" ou "SEGPA-EREA", nommés à TPD	n°3 les titulaires du CAPPEI avec un parcours de professionnalisation différent, nommés à TPD	
DITEP-SESSAD-SPIJ	n°1 : les titulaires du CAPSAIS ou CAPA-SH option D ou CAPPEI avec parcours "travailler en ULIS/UE" nommés à TPD	n°2: titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH toutes options, CAPPEI tous parcours, nommés à TPD		Sans spécialité à PRO
Institut André Beulé Nogent le Rotrou	n°1 : les titulaires du CAPSAIS ou CAPA-SH option A-D-E ou CAPPEI avec parcours "UE/ULIS" ou "RASED dominante pédagogique" nommés à TPD	n°2 : titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH toutes options, CAPPEI tous parcours, nommés à TPD		Sans spécialité à PRO
GRANDE DIFFICULTE SCOLAIRE				
CMPP	n°1 : les titulaires du CAPSAIS ou CAPA-SH option G ou CAPPEI avec parcours "RASED à dominante relationnelle" nommés à TPD	n°2 : titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH toutes options, CAPPEI tous parcours, nommés à TPD		Sans spécialité à PRO

SEGPA/EREA	n°1 : les titulaires du CAPSAIS ou CAPA-SH option F ou CAPPEI avec parcours "travailler en SEGPA ou en EREA" nommés à TPD	n°2 : titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH options E et G, CAPPEI parcours "travailler en RASED dominante pédagogique ou relationnelle", nommés à TPD	n°3 : titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH A-B-C,D nommés à TPD	Sans spécialité à PRO
			n°3 les titulaires du CAPPEI avec un parcours de professionnalisation différent, nommés à TPD	
				2/2
Classe Relai- Classe REPI (pôle de jour)	n°1 : les titulaires du CAPSAIS ou CAPA-SH option F ou CAPPEI avec parcours "travailler en SEGPA/EREA" nommés à TPD	n°2 : titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH E-G, nommés à TPD	n°3 : titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH A-B-C,D et CAPPEI "ULIS-UE" nommés à TPD	Sans spécialité à PRO
		n°2 les titulaires du CAPPEI avec un parcours "RASED-dominante relationnelle ou pédagogique", nommés à TPD		
RASED dominante pédagogique	n°1 : les titulaires du CAPSAIS ou CAPA-SH option E ou CAPPEI avec parcours "travailler en RASED dominante pédagogique" nommés à TPD	n°2 : titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH F-G, nommés à TPD	n°3 : titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH A-B-C,D et CAPPEI "ULIS-UE" nommés à TPD	
		n°2 les titulaires du CAPPEI avec un parcours "RASED-dominante relationnelle" et "SEGPA-EREA", nommés à TPD		
RASED dominante relationnelle	n°1 : les titulaires du CAPSAIS ou CAPA-SH option G ou CAPPEI avec parcours "travailler en RASED dominante relationnelle" nommés à TPD	n°2 : titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH toutes options, CAPPEI tous parcours, nommés à TPD		

Enseignant en milieu pénitencier	n°1 : les titulaires du CAPSAIS ou CAPA-SH option F ou CAPPEI avec parcours "SEGPA-EREA" ou "travailler en milieu pénitenciaire" nommés à TPD	n°2 : titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH options E et G, CAPPEI parcours "travailler en RASED dominante pédagogique ou relationnelle", nommés à TPD	n°3 : titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH A-B-C,D ou CAPPEI "ULIS/UE" nommés à TPD	Sans spécialité à PRO
TOUTES OPTIONS ET PARCOURS				
Enseignant référent	n°1 : titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH toutes options, CAPPEI tous parcours, nommés à TPD			Sans spécialité à PRO
PIAL (pôle inclusif accompagnement localisé) 1/2 support- et référent handicap 1/2 support	n°1 : titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH toutes options, CAPPEI tous parcours, nommés à TPD			Sans spécialité à PRO
Chef de service de la MDA	n°1 : titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH toutes options, CAPPEI tous parcours, nommés à TPD			
Centre du langage et des apprentissages	n°1 : titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH toutes options, CAPPEI tous parcours, nommés à TPD			Sans spécialité à PRO
coordinatrice CMPP	n°1 : titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH toutes options, CAPPEI tous parcours, nommés à TPD			Sans spécialité à PRO
secrétariat CDOEASD	n°1 : titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH toutes options, CAPPEI tous parcours, nommés à TPD			Sans spécialité à PRO
TR -ASH	n°1 : titulaires du CAPSAIS, CAPA-SH toutes options, CAPPEI tous parcours, nommés à TPD			Sans spécialité à PRO